

Communiqué de presse

Assemblée des délégués 2008

Une étape importante de la réforme de la formation professionnelle a été franchie

Dans le cadre de son Assemblée des délégués, tenue au centre de formation du Wallierhof, SO, l'Organisation du monde du travail a pu rendre compte sur l'adoption des textes de l'ordonnance et du plan de formation lors de la séance de clôture, le 7 mars 2008. Ainsi, plus rien ne retient l'approbation formelle et la promulgation des textes par l'Office fédéral de la formation et de la technologie. Les documents constituent la base de la nouvelle formation professionnelle de trois ans. Ils règlent la formation professionnelle initiale du Champ professionnel de l'agriculture et de ses professions, regroupant six métiers et le domaine spécifique de la production biologique.

Ainsi, une étape importante du développement de la nouvelle formation professionnelle initiale conduisant au Certificat fédéral de capacité (CFC) a été franchie. L'ordonnance et le plan de formation seront mis en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Les personnes en formation, qui débiteront leur formation à partir d'août 2009, effectueront leur cursus de formation selon les nouvelles dispositions. Il est à mettre en exergue que les jeunes sous contrat ou débutant une 2^{ème} formation en août 2009 continueront selon le système actuel. Au cours des trois prochaines années, le système de formation en vigueur continuera à être proposé.

Les travaux préparatoires de la mise en œuvre battent leur plein. Outre les documents relatifs au nouveau contrat d'apprentissage, le dossier de formation doit également être élaboré. Ces deux dossiers se trouvent actuellement en consultation auprès des organisations professionnelles et des prestataires de la formation. Il s'agit également de mettre en place le nouveau lieu de formation « cours interentreprises » depuis l'organisation jusqu'au déroulement. Les cours interentreprises sont une nouveauté pour l'agriculture et ses professions. Le plan de formation prévoit 8 à 10 jours pour ce lieu de formation.

L'organisation du monde du travail **AgriAliForm** a organisé sa troisième assemblée des délégués. Elle a été constituée selon les directives de la nouvelle loi sur la formation professionnelle et elle fédère neuf organisations professionnelles du secteur de l'économie agraire qui s'engagent dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue. Outre la coordination sur l'ensemble du territoire et des travaux de développement, l'Ortra a également la conduite du Fonds de la formation professionnelle dans son cahier des charges. Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'Union suisse des paysannes et femmes rurales (USPF) est membre de l'organisation du monde du travail **AgriAliForm**.

Informations complémentaires :

Jean-Pierre Perdrizat, Président, 021 614 04 77 ou 079 665 74 73

Jakob Rösch, Secrétaire, 056 462 52 10 ou 079 480 02 48